



Commune de
Saint Saturnin-lès-Avignon

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2022

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude		COSTE Josiane	
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick		CRAPONNE Jean-Louis	
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine			excusée
GARREL Régine		CACELLI Alex	
ORLANDI Pascal		BONNEFOUX Chantal	
DEL NISTA Xavier		FISCHER Lionel	
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry		SALUZZO Joëlle	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara			excusée
BOLIMON Lionel			excusé
COUSTON Rémy	P		
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion		ADAM Carole	
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 17

Procurations : 7

Quorum : 14

Madame RANC Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Monsieur PENALVA : sur la première page du procès-verbal, sur la liste des élus, il me semble qu'il y a une erreur de forme, puisque l' élu dernièrement arrivé au conseil municipal arrive à la fin. Je pense que madame PUTTI-PLAZA doit être inscrite à la fin de la liste dans l'ordre. C'est juste une correction à apporter.

J'ai un document de la Préfecture. Dès qu'un siège devient vacant et que le conseiller est remplacé, il arrive en fin de liste.

Monsieur le Maire : on rectifiera. Le procès-verbal de la séance du 03 février 2022 est adopté.

On va passer aux décisions. La première est la 2022-03-12 concernant les tarifs de séjour de l'accueil de loisirs pour avril 2022. Y a-t-il une question à ce sujet ?

On va passer aux marchés. Le premier est passé avec l'Association Musicale Sarriannaise pour un concert lyrique pour un coût de 650 €. Un marché passé avec la SARL CAT et CHRIS pour le ramassage d'animaux errants sur la commune. Ensuite, le renouvellement d'un contrat de services passé avec la SAS DECALOG pour la bibliothèque pour un coût de 742.75 €. Je ne vais pas tous les nommer, mais il y a 11 marchés concernant des produits alimentaires qui passent par la plateforme Agrilocal pour les circuits courts. Ce sont des producteurs régionaux. Y a-t-il des commentaires sur ces marchés ?

Nous allons passer aux délibérations.

Délibération 2022-03-13

OBJET : FINANCES : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-14

OBJET : FINANCES : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021

Monsieur le Maire assiste à la discussion mais se retire au moment du vote.

Il n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Monsieur PENALVA : je vais commencer par section puis je vais détailler mes questions, ensuite, par type de section. D'abord en dépenses de fonctionnement, chapitre 61521 entretien de terrains. Vous avez ouvert 14 690 € de crédits pour seulement 5 670 € de consommés, je trouve qu'il y a un sacré différentiel. On peut peut-être se servir de ce différentiel pour entretenir la colline de la Graille davantage, mais cela ce n'est juste qu'une remarque.

Monsieur PESENTI : Pour le décalage de ces utilisations de crédits, en fait, sur cet article il y a eu un décalage par rapport à l'entretien des fossés où une facture a été décalée sur 2022. L'entreprise avait oublié une facture. Il peut également y avoir un décalage de 1 à 2 mois de facture par rapport aux dates de chantier.

Monsieur PENALVA : sur les recettes de fonctionnement je remarque que sur les titres de recettes émis de fonctionnement, elles sont inférieures à ce que vous avez prévues au budget primitif 2021. On passe de 5 394 761 € en 2021 contre 5 282 000 € en 2022, on a un différentiel de 100 000 €, quelle est la raison ?

Monsieur PESENTI : si on regarde les recettes réelles à la page 10, on a 5 394 761 € de prévues et 5 439 219 € de réalisées plus 56 745 € de rattachement, ce qui veut dire que l'on a 101 202 € de recettes supplémentaires.

Monsieur PENALVA : d'accord, et qu'est ce qui fait que l'on avait prévu moins ?

Monsieur PESENTI : en général on minore les recettes. Pour les impôts direct locaux, on a eu des rôles supplémentaires, on a eu également des participations de la CAF à hauteur de 37 000 € par rapport à la période COVID avec des aides exceptionnelles. Ils ont voté des dispositifs par rapport à la fermeture des structures. Donc au total on a 100 000 € de plus que ce qui était prévu.

Monsieur PENALVA : sur la section d'investissement, en dépenses d'investissement sur le chapitre 204 en subventions d'équipements versées, on a 61 106 € de crédits annulés, je voudrais connaître la raison ?

Monsieur PESENTI : c'est lié aux opérations de logements locatifs sociaux. On ouvre toujours des crédits par rapport à des opportunités ou des réalisations aussi bien par des bailleurs sociaux que des particuliers. Ce sont des subventions qui peuvent bénéficier à des particuliers sur des logements conventionnés. On a toujours une réserve par rapport aux délais d'instruction de ces dossiers par l'ANAH car on ne sait jamais en quelle année le dossier va sortir. C'est pour cela que l'on provisionne pour ne pas être surpris si l'opération aboutit et qu'il y a une subvention ANAH. Cela nous permet de déduire les dépenses de la pénalité en N+2.

Monsieur PENALVA : merci. Sur le chapitre 21 immobilisation corporelle. Là ce sont 323 972 € annulés, quelle est la raison ?

Monsieur PESENTI : la principale raison est que l'acte d'acquisition du bâtiment de la Caisse d'Epargne a été signé il y a 3 semaines et été prévu au départ sur la fin de l'exercice 2021. Le notaire a décalé cette signature. Nous étions prêts puisque que vous aviez délibéré en juillet. Les crédits avaient été ouverts, et finalement ça va être décalé sur 2022 et donc il y en a déjà pour 220 000 € pour l'acquisition de cet immeuble.

Monsieur PENALVA : sur le chapitre 2161, œuvres et objets d'art, on n'avait rien prévu, mais on a émis 6 330 €. Monsieur LOUIS n'est pas là, mais peut-on avoir le détail de ce qui a été acheté comme œuvre d'art ?

Monsieur PESENTI : Cela peut être la placette de l'avenue de la gare avec la fresque murale. On va vérifier pour être certain, mais ça doit correspondre.

Monsieur PENALVA : sur les recettes d'investissement, chapitre 13 subventions d'équipement, on voit que l'on a un différentiel important avec 17 255 € de crédits annulés, est-ce que ça veut dire que l'on a des subventions d'autres collectivités qui n'ont pas encore été perçues ? Et si oui, lesquelles ?

Monsieur PESENTI : je pense que l'on a un décalage entre 2021 et 2022 où il y a des projets qui ont été différés, comme le rond-point de la Rétanque qui devait commencer à l'automne et en raison des travaux de Rhône Ventoux a été réalisé en début d'année 2022. Tout ce qui a été notifié, en général, on l'affecte. Après, en réalisation cela peut être différé. On avait par exemple la subvention pour l'informatisation à Jean Moulin, on a été livré il y a une semaine alors que les commandes avaient été validées en fin d'année 2021. Donc c'est lié aux principaux travaux : le carrefour de la Rétanque a été décalé en 2022. La seule chose est que si on ne fait pas les travaux, on a une économie en dépense et on a également une recette qui diminue, ça peut jouer dans les deux sens. Si la subvention n'est pas actionnée, c'est parce-que la dépense n'a pas été réalisée.

Madame BONNEFOUX : on va faire revenir monsieur le Maire.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-15

OBJET : FINANCES : REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : je fais un petit aparté. J'ai oublié de vous demander si on pouvait rajouter une délibération concernant une demande de subvention pour la vidéoprotection. On a reçu le dossier avant-hier, et il faudrait le rendre avant le 11 avril, sinon on risque de perdre la subvention. Ce n'est pas sûr que ça se fasse en 2022 mais il faut la présenter avant le 11 avril au risque de perdre cette subvention. Y a-t-il des élus(es) contres à la présentation de cette délibération ? Donc elle sera présentée à la fin des délibérations.

Délibération 2022-03-16

OBJET : FINANCES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES PAR LA COMMUNE EN 2021

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-17

OBJET : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Monsieur PENALVA : juste une remarque. La loi nous dit que c'est une possibilité offerte à chaque commune depuis 2021, je pense qu'il aurait été intéressant de déjà voter cette délibération l'année dernière pour avancer ces leviers financiers fiscaux pour la commune plus tôt. Et à mon sens si cela n'a pas été fait c'est qu'il y a un manque de veille juridique qui nous a empêchés de bénéficier de cela.

Monsieur le Maire : non, c'est juste que l'année dernière on n'en n'avait pas besoin, donc on n'a pas plus taxé les administrés, car je pense qu'ils en payent suffisamment actuellement pour ne pas en rajouter. Donc on avait la possibilité de ne pas les taxer car on n'en avait pas besoin l'an dernier. Cette année, on en aura besoin pour 2023, et c'est pour cela qu'on la fait passer cette année.

Monsieur PENALVA : il y a des dépenses particulières qui justifient que cette année il y en a la nécessité ?

Monsieur le Maire : c'est le budget avec les dépenses et les recettes, il nous en faut un peu plus pour compenser les dépenses.

Madame BOUIX : nous avons évoqué les droits de mutation qui allaient se réduire.

Monsieur le Maire : je peux vous énumérer toutes les dépenses : l'énergie avec plus de 40 000 €, l'entretien voies et réseaux, élagage, marquage au sol : plus 30 000 €, sorties transports accueil de loisirs : plus 25 000 €, fêtes et cérémonies, journées de la BD, la virade des Piecaous : plus 7 000 €, l'étude zone agricole protégée : plus 12 000 €, l'eau : plus 8 000 €, la maintenance : plus 8 000 €, la formation : plus 8 000 €, les charges du personnel, évolutions règlementaires : plus 25 000 €, le recensement de la population : plus 25 000 €, la poste de la bibliothèque : plus 16 000 €, la semaine supplémentaire d'ouverture de l'alsh : plus 6 500 €, les renforts COVID janvier et février : plus 5 000 €. Impôts et taxes, revalorisation des bases : plus 89 000 €, baisse des droits de mutation : moins 160 000 €, dotation et régularisation CAF de 120 000 € en 2021. Voilà pourquoi cette année on demande un peu plus aux administrés. On verra la prochaine délibération concernant la taxe foncière. Voilà pourquoi cette année, alors que l'an dernier on n'en avait pas besoin parce que les recettes compensaient les dépenses. Cette année on en a un peu plus besoin.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-18

OBJET : FINANCES : VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2022

Monsieur COUSTON : bonsoir à tous. On peut noter cette stabilisation qui est une bonne chose dans le contexte. J'ai juste une question puisque monsieur le Maire et madame BOUIX vous êtes au bureau du Grand Avignon. Au niveau du Grand Avignon, la taxe des ordures ménagères est en évolution. La loi GEMAPI ne va faire qu'évoluer, quelle est votre position au niveau de cette collectivité ?

Monsieur le Maire : en ce qui concerne la taxe des ordures ménagères, il est vrai que quelques communes ont été augmentées d'un point parce qu'elles avaient les taux les plus faibles par rapport aux autres communes. Ils ont voulu généraliser les taux, mais on n'y arrive pas, par exemple, le taux des communes du Gard tournent autour de 14 points. Les plus basses, St Saturnin, Velleron, Caumont, le Pontet ont été à 9, et on passe à 10, Entraigues est à 10,9. Ma position pendant le vote du bureau avec tous les vice-présidents a été de voter contre, avec le Maire du Pontet, les autres étaient pour. J'ai dit que j'étais contre car il y avait eu une augmentation l'année d'avant, par contre, après, au conseil communautaire j'ai suivi la majorité, comme je le fais au conseil municipal.

Monsieur COUSTON : la loi GEMAPI ?

Monsieur le Maire : la loi GEMAPI, la taxe était à 2 € elle passe à 4 €, elle a quasiment doublé Ce n'est pas par habitant mais par foyer.

Monsieur COUSTON : pour revenir sur la TEOM, j'ai siégé au SIDOMRA durant mon mandat. L'élu qui siège doit être vigilant car il y avait une trésorerie plutôt vertueuse au niveau du syndicat, et cette augmentation de la TEOM me paraît injustifiée parce qu'il y a un syndicat côté gardois effectivement, ils ont plus de services que côté vauclusien, qu'on atteigne le même taux, je vois pas pourquoi, et effectivement s'ils ont des budgets qui sont vertueux, je ne vois pas l'intérêt de taxer le contribuable une nouvelle fois. C'est ma position personnelle mais ça rejoint la vôtre.

Madame BOUIX : on avait parlé de ça avant le vote en conseil communautaire et évoqué la possibilité de trouver d'autres solutions, mais vu que l'urgence était que la délibération devait être votée, il a fallu suivre la majorité. Mais lors des commissions, les prochaines qui se réuniront, ils les ont mis un peu plus tôt ce qui n'est pas très pratique pour ceux qui travaillent mais on va essayer de mettre un horaire compatible avec tout le monde. L'idée est de trouver d'autres solutions. Il y a énormément de frais en plus notamment la taxe foncière, on a une très grosse augmentation, il a fallu éponger ça et rééquilibrer les communes vauclusiennes entre elles. On était à 8, l'an dernier on est passé à 9 et là à 10, et depuis tout ce temps-là, Entraigues était déjà à 10,9. Il y a des choses qui pourront être faites et ce qui avaient été décidés avec monsieur le Maire, de proposer pour éviter des frais supplémentaires notamment au titre du ramassage, des choses que l'on ne fait pas sur les communes vauclusiennes et que l'on pourrait proposer pour réduire les quantités de déchets qui nous coûtent de plus en plus cher.

Monsieur COUSTON : qu'est ce qui justifie un taux différent sur les communes vauclusiennes ?

Madame BOUIX : c'est historique et personne n'arrive vraiment à donner la raison.

Madame ADAM : il y a bien eu des délégations de service public différentes ?

Monsieur PESENTI : il y a juste Avignon qui gardera un taux légèrement plus élevé parce qu'il y a les collectes intra-muros et extra-muros avec des fréquences différentes. Il est probable à l'avenir qu'il y ait juste Avignon qui garde une différence par rapport aux autres communes, mais globalement on est sur des fonctionnement assez similaires pour les fréquences de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Monsieur le Maire : le plus qui a augmenté c'est la taxe foncière du SIDOMRA qui passe de 100 000 € à 700 000 €. Il y a eu un bond énorme. Après comme disait madame BOUIX, il y a des solutions. Les déchets verts, il paraît que ce sont les déchets qui impactent le plus les ordures ménagères parce que ce n'est pas assez triés. Les gens mettent beaucoup de déchets verts dans les ordures ménagères et c'est un gros souci. Il faut que l'on trouve une solution et les techniciens y travaillent dessus afin de limiter le problème de ces déchets verts.

Monsieur COUSTON : juste un dernier point : pourquoi la taxe foncière du SIDOMRA a été multipliée par 7, je ne vois pas le rapport ?

Monsieur le Maire : elle n'était pas dans la bonne tranche.

Monsieur PENALVA : j'ai une question sur la taxe d'habitation que l'on ne perçoit plus. Je voudrais savoir si vous savez à combien elle a été compensée et si on a un coefficient correcteur dessus ?

Monsieur le Maire : Elle a été compensée à 100 %. Je ne sais pas comment cela va être dans les années à venir. Mais pour le moment nous n'avons rien perdu sur la taxe d'habitation.

Monsieur PENALVA : la logique serait qu'il y ait une référence sur laquelle ils se basent ?

Monsieur le Maire : au départ c'était sur l'année 2019.

Monsieur PESENTI : comme le dit monsieur le Maire, l'année de référence est 2019. Pour cette année et l'année prochaine, il y a encore une partie de la population qui va payer encore un tiers et l'année prochaine qui ne paiera plus. A partir de l'année prochaine, aucun ménage ne sera contribuable à la taxe d'habitation. Après il y a un calcul, on bascule sur la taxe foncière avec l'intégration de la part départementale et il y a le calcul d'un coefficient correcteur chaque année, nous c'est 550 000 € ou 600 000 €. Cela peut bouger d'une année à l'autre. On ne connaît pas les modalités de calcul, cela a l'air assez complexe. A l'occasion on pourra vous faire passer les fiches état 1259 où il y a les modalités de calculs et où l'on voit la compensation de l'Etat par rapport au différentiel qui existe avec une perte puisqu'ils nous compensent entre 500 000 et 600 000 €. Cela prouve que le produit des taxes foncières est légèrement inférieur à ce que l'on aurait perçu auparavant. Du coup on va suivre uniquement le volet taxe foncière et ce coefficient correcteur. Pour l'instant, la bonne nouvelle c'est qu'en 2022, on n'a pas eu de perte. Ce sera à surveiller dans les années à venir.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-19

OBJET : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur PENALVA : il y a bien le détail des indemnités au niveau de la commune et du Grand Avignon. Il y a une responsabilité au Grand Avignon à juste titre. Ce que je souhaiterais par contre étant donné que nous avons des élus qui nous représentent au Grand Avignon, c'est que l'on puisse avoir plus souvent qu'aujourd'hui dans les commissions ou en conseil municipal un compte rendu de ce qui se passe au Grand Avignon. Vous avez voté au mois de mars un budget Grand Avignon, on ne sait pas votre position sur ce budget. Qu'est ce qui est positif pour la commune ? Qu'est-ce qu'il l'est moins ? On aurait bien aimé avoir cet échange à la fois en conseil et aussi au niveau de la communication que vous faites à la population, il n'y a pas d'encart spécifique sur ce qui se passe au Grand Avignon pour St Saturnin, et je pense que ça mériterait avec les responsabilités que vous avez, que vous puissiez nous faire un retour un peu plus régulier.

Monsieur le Maire : oui, nous vous ferons un retour sans problème.

Délibération 2022-03-20

OBJET : FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022

Monsieur PENALVA : quelques questions précises par chapitre, et ensuite je ferai une remarque globale sur votre budget. En dépenses de fonctionnement sur le chapitre 012 charges de personnel, est ce que la hausse par rapport au budget primitif de 2021 est une anticipation de la revalorisation du SMIC pour les agents de catégories C ?

Madame BONNEFOUX : ce sont déjà les hausses obligatoires.

Monsieur PESENTI : on a eu 2 étapes. On a déjà eu une première hausse fin 2021 en octobre où il y a eu une revalorisation du SMIC et après une en janvier, donc on va avoir un effet cumulatif. C'est-à-dire qu'en octobre on a eu une revalorisation qui va se porter sur une année pleine en 2022, plus une revalorisation début 2022. Par ailleurs, nous l'avons vu en commission également, il y a eu un gain d'un an d'ancienneté en plus de la revalorisation des agents de catégorie C, les auxiliaires de puériculture sont passées en catégorie B. C'est la loi, nous avons eu l'information fin 2021. Il y a eu plusieurs mesures gouvernementales, mais on n'a pas de visibilité sur les annonces gouvernementales actuelles pour une revalorisation du point d'indice de la fonction publique sur le mois de juillet.

Monsieur PENALVA : est-ce que par ailleurs vous avez anticipé les besoins des agents notamment sur les frais kilométriques. Je ne sais pas si la commune prend en charge des frais kilométriques pour des agents ?

Monsieur PESENTI : non, 80% des agents habitent la commune ou très près de la commune.

Monsieur PENALVA : toujours en dépenses de fonctionnement, sur le 60622 frais de carburant, vous n'avez pas pris beaucoup de marge par rapport à ce qui se passe aujourd'hui sur les carburants. Est-ce un choix délibéré ?

Monsieur PESENTI : Il faut être vigilant dans la comparaison. Sur les colonnes du tableau, vous avez le budget de l'année dernière et celui de cette année. En fait, nous raisonnons par rapport à ce qui a été réalisé l'année dernière pour calculer le budget de cette année. Si on compare par rapport à 2021 on a dû rajouter 4 à 5 000 €. On a bien tenu compte des dernières évolutions du prix du carburant. Il faut savoir que la principale dépense est liée à la balayeuse. Dans l'ensemble, nous n'avons pas beaucoup de consommation sur la commune.

Monsieur PENALVA : sur le 6237 publication, le montant alloué en 2021 est divisé par 2 en 2022, on passe de 12 000 à 6 000 €. Est-ce que ça veut dire que vous allez réduire le nombre de publications que fait la mairie en matière de St Sat Info ou autres ?

Monsieur PESENTI : non ce n'est pas lié. Il y a peut-être eu à un moment donné des éléments exceptionnels qui n'ont pas été réalisés. Mais si on prend l'exercice 2022, on est dans la lignée de 2021 par rapport au réalisé. Sur l'article 6237, en réalisé l'an dernier, on est à 5 700 € et cette année on prévoit 6 000 €. On a fait des économies car nous avons géré certains dossiers en interne. Un élu a travaillé sur la mise en page du bulletin, ce qui réduit le coût.

Monsieur PENALVA : sur le 6531 sur les indemnités, il y a une augmentation de 2 000 €, je voudrais savoir à quoi cela est due ?

Monsieur PESENTI : nous prévoyons par rapport au réalisé. Il y a pu y avoir des revalorisations qui ont impacté 2021. En 2021, on a 99 930 € de réalisé : il y a 1 000 € d'écart. On se donne 1% de marge.

Monsieur PENALVA : un conseiller qui avait une délégation est parti en cours de mandat ?

Monsieur PESENTI : oui, et la nouvelle conseillère municipale n'a pris de délégation.

Monsieur PENALVA : je passe aux recettes de fonctionnement. Sur le 74712 emploi d'avenir, nous avons déjà beaucoup délibéré sur les emplois d'avenir, et c'est votre choix, et je suis d'accord avec ça. Mais peut-on avoir le nombre de ces emplois ?

Monsieur PESENTI : dans l'état que l'on vous a transmis en février, il y avait une liste qui n'a pas du trop bouger, mais on verra pour l'actualiser. D'ailleurs, comme on en a parlé tout à l'heure par rapport aux recettes de fonctionnement, cela nous a bien aidés. On a eu 9 ou 10 000 € de plus par rapport aux contrats que l'on a pu passer.

Monsieur PENALVA : sur la section d'investissement, dépenses d'investissement, sur l'article 202 documents d'urbanisme il y a une augmentation de 6 000 €, est-ce que c'est justifié par la modification des documents d'urbanisme pour l'avenir ?

Monsieur PESENTI : il y a une réflexion en cours qui n'est pas aboutie sur une éventuelle modification afin de mettre à jour le règlement du PLU. Il a été proposé d'ouvrir des crédits, mais les élus n'ont pas pris encore de décision. Rien n'est lancé pour le moment.

Monsieur PENALVA : j'imagine que lorsque ce sera lancé, les élus de l'opposition seront associés à cette modification ?

Monsieur le Maire : oui, bien sûr. Comme à chaque fois qu'il y a une modification.

Monsieur PENALVA : sur le 2153 électrification : sur le compte administratif 2021 40 000 € de crédits ont été ouverts, pour seulement 1 000 € de consommés, là vous proposez d'ouvrir 64 746 €, pourquoi 64 000 € si vous n'avez réalisé que 1 000 € ?

Monsieur PESENTI : il doit y avoir des reports. Quel article ?

Monsieur PENALVA : le 21534.

Monsieur PESENTI : on a prévu 64 000 € pour le budget de cette année. Sur les crédits ouverts en 2021 on a 29 000 € qui sont liés au renforcement électrique du projet du lotissement « la montagnette », c'est une opération entre le chemin des Hermas et le chemin des Gendalis. Il y a eu un renforcement nécessaire pour cette opération mixte avec un macro-lot qui va être géré par Grand Delta Habitat. Sur le document, nous avons 29 000 € qui sont en report par rapport à l'année dernière. On avait mis 40 000 € dont 30 000 € prévus pour cette opération, ensuite on laisse toujours 5 à 10 000 € de marges car il peut y avoir des projets de particuliers qui nécessitent un renforcement. Le budget ouvert sur 2022 correspond au quartier du chemin de la sorgue qui a été ouvert à l'urbanisation au PLU de 2017. Aujourd'hui cela commence à bouger. On travaille avec Enedis pour se projeter, pour voir l'évolution de ce quartier afin que cela corresponde aux besoins et que l'on n'ait pas des participations au coup par coup. Lors de l'instruction d'un dossier d'urbanisme, Enedis en finance une partie, et le reste est à la charge de la mairie. Pour que l'on puisse avoir une visibilité sur l'ensemble du quartier, des crédits ont été ouverts. Nous avons eu une réunion technique avec Monsieur le Maire et Monsieur FISCHER afin de recenser l'ensemble des besoins, et que des travaux puissent se faire sur les 2 années à venir sans avoir de surprise.

Monsieur PENALVA : sur les recettes d'investissement, notamment en matière d'équipement, je vois qu'il est affiché 0, cela veut dire qu'il n'y a pas de subventions qui sont perçues sur cette ligne-là ?

Monsieur PESENTI : sur quel article ?

Monsieur PENALVA : sur le 204.

Monsieur PESENTI : en fait les recettes que l'on perçoit sont inscrites au chapitre 13. On va voir en fonction si c'est l'Etat, la Région, le Département. Vous verrez en report toutes les recettes prévues. Comme je le disais tout à l'heure par rapport au décalage, notamment du carrefour de la Rétanque où on avait des subventions importantes. Nos recettes de subventions apparaissent sur 3 articles : 1321, 1322 et 1323. Vous avez les montants : on a donc en report sur le 1321 : 9 300 € et 18 000 € en crédits nouveaux. Sur le 1323 on a 176 000 € et 16 000 €. L'essentiel vient du Département pour l'avenue de la Gare et le carrefour de la Rétanque.

Monsieur PENALVA : je vous remercie pour ces précisions. De manière générale sur ce budget primitif, j'ai bien noté qu'il y avait 6 000 000 € prévus pour le fonctionnement, c'est-à-dire les charges courantes et les équipements de la commune, et que vous aviez prévus pour ce budget, seulement, même pas 2 000 000 € d'investissement. Est-ce que ça veut dire que vous avez réduit votre enveloppe pour les investissements, et que donc vous allez faire moins d'investissement et de projets sur la commune ? Comment vous justifiez un écart aussi important entre 6 000 000 € de fonctionnement et à peine 2 000 000 € d'investissement ? En sachant que nous sommes dans une période de relance, beaucoup de collectivités profitent pour lancer des projets et de nouveaux investissements, donc je ne comprends pas pourquoi notre commune ne profite pas de cette occasion pour le faire.

Monsieur le Maire : jusqu'à maintenant, sans parler des 500 000 € de reports, on était toutes les années entre 1 000 000 € et 1 100 000 €. On a réduit un peu à 992 000 €. On est comme les autres années, il n'y a pas de modification. Les projets sont comme toutes les autres années. Il y a de la voirie, un peu moins cette année. Les principaux projets : l'acquisition de l'immeuble de la caisse d'épargne, l'extension du cimetière, le renforcement du réseau électrique dont nous venons de parler, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Jean Moulin, l'aménagement de l'espace d'accueil au niveau du réfectoire de l'école maternelle, les travaux de rénovation de l'église, la mise aux normes de l'ascenseur de la crèche l'enfantine, les frais de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du futur poste de police, et des logements communaux et de la médiathèque, les

travaux d'aménagement des conteneurs à déchets, et enfin de renouvellement des équipements, du mobilier et mise aux normes des bâtiments. Voilà les investissements que l'on va faire cette année. On est toujours dans la même lignée depuis plusieurs années. D'ailleurs monsieur COUSTON était dans le précédent mandat et connaît les investissements que l'on faisait.

Monsieur PENALVA : on est dans une année particulière où l'Etat met beaucoup d'argent sur la table pour les collectivités pour relancer l'investissement des collectivités, il paraîtrait normal d'avoir un peu plus d'investissement que les années précédentes. Dans ce que vous me dites, c'est très bien, ce sont des entretiens, des investissements ponctuels, à l'église, à la gare, au rond-point, mais aujourd'hui sur des vrais projets structurant comme une résidence sénior qui est dans votre programme, sur la maison des associations, quand on sait que l'on met 4 ans voire 5 ans pour sortir un projet de terre, qu'est-ce que vous allez sortir de terre structurant dans le mandat qui reste ? Et ce budget là ne montre pas une volonté du groupe de majorité d'investir volontairement et massivement.

Monsieur le Maire : on va essayer de sortir tout ce que l'on a vu pendant la campagne électorale. Vous parlez de la résidence séniors, elle est un peu retardée mais en cours d'étude. On a le projet de la médiathèque. Il y a les salles polyvalentes, encore des travaux de voirie notamment le chemin du Sablas avec la route du Puy. Ce sont 2 projets qui vont se faire de concert. St Saturnin est un petit village où il n'y a pas beaucoup de recettes et on ne peut pas faire plus.

Monsieur PENALVA : je suis moins fataliste que vous, monsieur le Maire, je pense justement que l'on est peut-être un petit village, mais on a une capacité d'aller chercher des financements beaucoup plus grands que ce que l'on pense.

Monsieur le Maire : alors les financements, vous viendrez. Les financements, je ne pense pas que l'on en ait beaucoup oublié. Dès qu'il y a une loi qui sort on en profite. Au point de vue finances, on n'a pas beaucoup de levier sur St Saturnin, à part des recettes des taxes foncières, les dotations de l'Etat, les dotations du Grand Avignon. On n'a pas des recettes mirobolantes. Certaines communes qui sont à peu près comme nous ont des recettes beaucoup plus importantes et font peut-être plus que nous. Et encore que nous, il faut dire les choses : on a une crèche qui reçoit 34 enfants, un accueil de loisirs, nous avons énormément de services que d'autres communes n'ont pas. Il faut comparer ce qui est comparable.

Madame BONNEFOUX : pour faire un constat, il y a 2 ans que nous sommes élus dans une période sanitaire très compliquée. On a quand même réussi à faire l'avenue de la Gare, le giratoire de la Rétanque, qui ne sont pas de petits projets. Après, la résidence séniors nous tient à cœur avec monsieur le Maire et monsieur FISCHER, on y travaille. Tous les lundis on reçoit des personnes qui nous proposent des projets. Alors ce soir, autour de la table, il ne suffit pas de dire on veut faire une médiathèque, quels sont vos projets ?, on veut faire une résidence séniors, une maison des associations. On veut tous faire cela, mais il ne suffit pas de le dire ce soir autour de la table pour que ça se réalise. L'année prochaine, l'année d'après, même dans 3 ans, ce sont des projets importants, qui sont réfléchis, qui nous demandent beaucoup de temps, beaucoup de travail. Bien sûr, on aimerait qu'ils aboutissent d'ici la fin du mandat. Ils n'aboutiront peut-être pas tous, on laissera peut-être du travail aux équipes qui viendront après, et tant mieux, mais aujourd'hui, on est dans une réelle dynamique de faire des choses pour les St Saturninois. Peut-être pas assez vite à votre goût, mais ça demande beaucoup de travail, beaucoup d'investissement, beaucoup d'argent et cela demande à être pensé. Cela fait 2 ans que nous sommes élus, on a fait aboutir 2 gros projets qui nous tenaient à cœur et je pense que beaucoup de St Saturninois, une fois les complications de circulation passées durant tous ces travaux sont en train de se dire : finalement le giratoire de la

Rétanque est un beau projet. Ce n'est pas pour se glorifier mais vraiment pour dire que l'on travaille au quotidien pour un projet voirie, un projet de résidence séniors, pour quelques projets qui nous tiennent à cœur, la médiathèque, mais tous ça pour vous dire que ça ne sortira pas en 2023, pas forcément en 2024, mais peut-être qu'après. Ce sont des projets comme vous le dites bien qui peuvent nous prendre 2 ans de montage de dossier, 2 ans de construction, de réalisation, donc voilà sans doute qu'il y aura encore du travail, et je l'espère, pour les équipes qui seront là après nous.

Monsieur PENALVA : je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que c'est la première année de votre mandat, où peut-être l'esprit serein, vous allez pouvoir aborder cette nouvelle année, parce qu'il y a peut-être moins le COVID. A mon sens si c'est justement une année pleine, qui paraît tranquille, pourquoi ne pas y aller à fond ?

Madame BONNEFOUX : une année pleine on est déjà au mois de mars.

Monsieur PENALVA : Votre budget ne s'éloigne pas forcément de ce qui a été fait précédemment au niveau du montant. Alors peut-être que l'on n'est pas d'accord ?

Madame BONNEFOUX : ce n'est pas d'être d'accord ou pas, c'est un constat.

Monsieur PENALVA : c'est une question aussi d'être dans la perspective, si effectivement c'est une année où il faut aller à fond dans la relance, pourquoi est-ce que sur ce budget, il y a une version un peu frileuse de l'investissement ? On peut ne pas être d'accord, moi je ne peux pas voter pour ce budget-là. Je trouve que c'est dommage de ne pas aller plus loin dans l'investissement.

Monsieur le Maire : justement vous savez, on fait ce que l'on peut avec les finances que nous avons. Je pense que l'on en fait pas mal. Il ne faut pas perdre le nord. On ne va pas mettre des crédits à tort et à travers. Pour investir, il faut prendre des crédits. Les finances que nous avons, nous les avons toutes investies. Et les emprunts, maintenant on en a quelques-uns et on ne va pas mettre la commune en difficulté financière, donc on suit ce que l'on peut faire avec ce que l'on peut avoir comme finance. Après peut-être que si vous étiez là, vous en feriez plus, mais après il faut payer. En jetant l'argent par les fenêtres, tout peut se faire. On va prendre des crédits et faire des travaux. Nous, ce n'est pas notre volonté de mettre en difficulté la commune.

Madame BOUIX : si je peux résumer l'échange, en fait je pense que l'on a tous une vision sur ce budget qui est différente de l'autre. Je ne pense pas que l'on puisse dire que c'est un budget frileux. Je pense que vous le pensez et l'avez dit plusieurs fois, ça va être noté dans le compte rendu moi je ne pense personnellement pas que ce soit un budget frileux. Il y a plein de projets en cours.

Monsieur COUSTON : Je vais me mettre un peu en médiateur même si chacun est libre de penser ce qu'il entend. Je comprends pour l'équipe en place c'est toujours difficile de bâtir un budget et je comprends que c'est un budget responsable, très responsable. Je comprends aussi que ce budget manque d'ambition et je le partage aussi. La responsabilité d'ambition est qu'il faut arriver à joindre les choses pour qu'il y ait un vrai budget réaliste. Moi ce que je porte au niveau de mon groupe c'est qu'effectivement vous avez des projets, des petits et des grands projets aussi, maintenant ce qui est important à mon sens dans la conjoncture actuelle ce n'est pas de se faire plaisir, Rémy COUSTON, Sylvain PENALVA ou monsieur MALEN, le but est de satisfaire la population. Moi je pense que la première étape à tout projet, c'est la consultation. Parce que l'on a beau dire, la maison des anciens, pourquoi pas, j'en suis le premier convaincu, mais est-ce que c'est une véritable attente, la médiathèque est-ce que c'est une

attente ? Et la salle polyvalente pour le rugby ou pour d'autres associations, est-ce que c'est une attente ? Toute dépense d'argent public doit être liée à un véritable besoin. Bien sûr, je vous rejoins sur le fait que c'est un budget responsable, je rejoins monsieur PENALVA sur le fait que ce budget manque d'ambition, je le partage. Nous notre position, on va faire simple, on ne sera pas contre, mais il nous manque un peu quelques éléments, nous nous abstiendrons.

Monsieur DUCLERCQ : à titre personnel par rapport à mon rôle d'opposant, et du fait que ça fait 14 ans que je siège au conseil municipal. Ça fait 14 ans que je sais pertinemment que ces budgets sont abordés de manière plus ou moins raisonnable, je sais que chaque mandat a ses projets et les difficultés de chaque mandature pour les réaliser. Jusqu'à présent, je parle depuis 2008, les projets ont été élaborés par les équipes en place, ont été menés et pas toujours étaient appréciés dans l'instant. Néanmoins, avec le recul des années, ces budgets qui sont toujours restés raisonnables, ont permis de très belles réalisations et n'ont jamais amputé les St Saturninois, notamment leurs finances. Je pense que c'est cela qu'il faut voir aujourd'hui. Même si on est dans des budgets raisonnables, même si on est dans des budgets qui peuvent paraître frileux et bien je sais qu'en ce qui nous concerne j'ai toujours eu une oreille attentive par rapport aux administratifs et je pense en particulier à monsieur PESENTI qui a un regard et une gestion rigoureuse qui nous a permis de toujours avancer. Donc à titre personnel je dirais que pour cette position qui est la mienne aujourd'hui en terme d'opposition je ne voterai pas contre votre budget que je trouve tout à fait raisonnable et que j'accepte comme tel.

POUR	20
CONTRE	1
ABSTENTIONS	3

Contre : M. PENALVA

Abstentions : M. COUSTON – MM ADAM et PILLOT

Délibération 2022-03-21

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE ST JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2022

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-22

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-23

OBJET : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022

Monsieur COUSTON : j'ai une question par rapport à la subvention à l'ADMR. L'ADMR c'est une fédération qui n'est pas pauvre, qui réalise du travail, du travail rémunéré. Qu'est-ce que finance cette subvention de 9 500 € ? parce que ce n'est pas une association comme les autres.

Madame COSTE : c'est pour des frais de secrétariat. Avant la commune mettait à disposition un agent.

Monsieur COUSTON : on participe au fonctionnement de la fédération ADMR de Vaucluse en finançant le poste d'un agent.

Monsieur PESENTI : en fait, historiquement, cela date de très longtemps, un agent était mis à disposition. Ensuite cela a évolué au niveau réglementaire. Cela a été régularisé par le versement d'une subvention pour financer les frais de secrétariat.

Monsieur COUSTON : j'attire juste l'attention. Est-ce que cela a du sens ? Est-ce que réellement l'ADMR Vaucluse en a besoin ? Personnellement, je connais un peu le dossier, et je pense que c'est de l'argent qui n'est pas nécessaire. Alors effectivement, j'ai compris le mécanisme : on mettait à disposition, on a voulu compenser, mais attention, vigilance, ça peut être aussi une somme d'argent qui peut être redistribuée aux associations, sans faire un procès à l'ADMR, mais une vigilance quand même pour savoir exactement comment est utilisée cette somme d'argent. Est-ce que l'ADMR n'a pas aussi un trésor de guerre ? Attention à tout ça.

Madame BONNEFOUX : il fonctionne aussi avec des bénévoles, le bureau est constitué sur une association loi 1901.

Madame ADAM : on est d'accord que les 10 000 € ne vont pas aux bénévoles.

Madame BONNEFOUX : bien sûr que non, mais dans leurs statuts, ils ont un président, secrétaire, trésorier.

Monsieur COUSTON : je ne remets pas en question le fond, le travail chez les personnes âgées. Ce sont des mécanismes, des montages. Je pense que la part communale n'est pas justifiée. C'est mon avis.

Monsieur le Maire : on sera vigilant là-dessus.

Madame ADAM : j'ai une question qui concerne l'ESSS et la convention que vous avez associée, et dans un premier temps merci d'avoir fait cette convention. Juste pour information, je voterai pour cette délibération, le sujet ce n'est pas la subvention qui serait allouée à l'ESSS. Ça concerne la phrase sur l'évaluation sur la convention. On peut considérer que si vous avez pris le temps de faire une convention avec une évaluation, j'aurais préféré que cela ait plus de sens. Cela manque un peu de fonds. Quels seront les projets auxquels vous souhaitez vraiment que l'ESSS soit associée ? Le but c'est que la subvention soit allouée sous condition, que l'association puisse par exemple être présente, proposer une animation une fois par an, une fête du rugby. C'est un sport que j'aime, on a cette notion en commun, et que je connais un peu aussi, et j'aurais vraiment aimé que ça aille un peu plus loin. Le budget étant conséquent, les aficionados de la commune sont si nombreux et poussons plus loin : pourquoi pas la labélisation de l'école de rugby qui est possible et pas faite encore ? Ce n'est pas si compliqué que cela. Vous avez des CTC et des CTL à votre disposition. Utilisez les moyens mis par la ligue pour vous, et pourquoi pas aussi une évaluation avec un projet de club qui concerne l'équipe sénior parce que c'est important pour vous mais tous les autres niveaux aussi rugbystiques.

Monsieur le Maire : en ce qui concerne les manifestations, l'ESSS fait pas mal de manifestations notamment le 1^{er} mai où il y a une grande fête pour tout le village. Samedi prochain il y a environ 600 petits qui vont fouler les terrains du complexe René Laffont, beaucoup de bénévoles y participent, heureusement d'ailleurs. Tout cela est géré par le club. Il y a une école de rugby. C'est un peu en fonction des générations. Il y a des générations où il y a beaucoup de gamins entre 10 et 15 ans, d'autres générations entre 15 et 20 ans. Actuellement, ils sont un peu au creux de la vague sur certaines catégories, mais ils ont des alliances avec l'Isle sur la Sorgue. Tout ça fait quand même qu'il y a beaucoup d'animations dans ce club. Il y a beaucoup de bénévoles qui s'occupent des enfants de tout âge, et des séniors. Dimanche prochain ils vont faire le quart de finale du championnat Provence pour le match retour contre le Beaucet. Ils ont gagné le premier match. S'ils gagnent, ils sont qualifiés pour la demi-finale et pour la montée en division d'honneur. Tout cela représente aussi une grosse animation.

Madame ADAM : je ne remets pas en cause l'activité du club. Je disais juste que s'il fallait faire une évaluation parce que c'est ainsi exprimer dans la convention, peut être que cela aurait mérité d'avoir de vrais objectifs et de vrais projets. Je ne dis pas qu'ils n'existent pas mais le but est qu'ils soient identifiés.

Monsieur PENALVA : je suis content de voir que je ne suis pas le seul à parler de l'ESSS rugby, parce qu'après on va croire que c'est une fixette chez moi. Deux remarques : une sur la convention de l'ESSS et après je parlerai généralement des subventions. Deux remarques sur la forme et sur le fond. D'abord vous faites une convention qui n'est pas obligatoire. Vous faites un effort de transparence.

Monsieur le Maire : elle n'est pas obligatoire, autant ne pas la faire.

Monsieur PENALVA : à en faire une autant aller jusqu'au bout. Sur la forme, j'aurais bien aimé que ce soit une délibération distincte comme vous faites pour une aide exceptionnelle. Je pense qu'elle aurait mérité une convention même pas obligatoire qui soit séparée des autres associations et subventions. Ensuite une convention est sensée être actualisée chaque année, moi je m'étonne et ce n'est pas la première fois que je le dis, mais depuis 2014 on a les mêmes intitulés, les mêmes phrases, les mêmes espacements de ligne, et du coup il n'y a pas d'actualisation, et pour moi c'est le premier point négatif. Ensuite le deuxième point négatif est sur le fond, c'est une convention d'objectifs et de moyens comme dit la loi, et là je rejoins madame ADAM, et je ne vois pas les objectifs fixés, les objectifs sur les résultats des matchs, des classements à définir avec eux. Il ne faut pas que ce ne soit pas contraignants, et je pense qu'il faut voir avec eux pour savoir ce que l'on met dans les objectifs à atteindre pour qu'ils les atteignent plus facilement. Et puis c'est une convention d'objectifs et de moyens et vous ne

mentionnez pas les moyens qui sont affectés à cette activité, alors que l'on sait qu'il y a une convention de moyens. On sait qu'il y a des équipements comme les vestiaires, comme le stade, etc, qui sont affectés à cette activité, et c'est très bien. Mais c'est une convention d'objectifs et de moyens et les moyens ne sont pas marqués. Je pense qu'à faire une convention qui contraint le rugby sur des aspects administratifs parce-que l'on demande à fournir un certain nombre de compte, de bilan, ont pourrait aller jusqu'au bout et faire une vraie convention de moyens et d'objectifs. Ensuite, juste de manière générale et je termine, sur l'ensemble des associations et des subventions versées, je ne vois pas dans les délibérations le fait que vous avez bien fait signer le contrat d'engagement républicain aux associations puisque vous le savez, depuis le 1^{er} janvier, la loi séparatisme demande à ce que dès lors que l'on verse une subvention publique à une association elle signe bien le contrat d'engagement républicain, je voulais m'assurer que c'était fait.

Monsieur le Maire : pour le moment ils n'ont pas encore reçu la subvention, donc ils ne peuvent rien signer. Après en ce qui concerne les objectifs en sport, vous savez, on peut en faire des objectifs, pour les tenir c'est autre chose. On parle de l'ESSS, je suis bien placé pour en parler, ça fait 50 ans que j'y suis. Les objectifs chaque année on en a, pour monter, pour essayer de gagner des matchs, pour essayer de faire jouer les enfants, pour que l'école de rugby puisse exister. Les objectifs y sont, des fois on peut les tenir et des fois on ne peut pas. Ce n'est pas une règle.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas une remarque piège.

Monsieur le Maire : non mais je vous dis que ce n'est pas une règle.

Monsieur PENALVA : mais s'il y a des manifestations comme vous dites, que vous avez citées, s'il y a des objectifs comme vous venez de le dire, pourquoi ne pas les mettre, au moins on a un vrai outil de partenariat.

Monsieur le Maire : Les manifestations, il y en a. Samedi il y a une manifestation avec 600 petits qui vont venir jouer au rugby, dimanche il y a une autre manifestation avec un repas, le dimanche d'après c'est pareil. Tous les dimanches, il y a des manifestations. Mais pas qu'au rugby, le football c'est pareil, il va y avoir un tournoi dans peu de temps. Dans toutes les associations sportives, il y a des manifestations. Alors c'est vrai qu'elles ne sont pas toutes mises dans la convention. Mais la convention, on aurait mieux fait de ne pas la mettre. On en avait le droit.

Monsieur PENALVA : c'est une proposition pour apporter des points d'amélioration.

Monsieur le Maire : l'année prochaine, la convention sera supprimée. Comme cela, on n'aura pas besoin de discuter.

Monsieur PENALVA : non mais c'est dommage de le voir comme ça. On aurait pu faire une amélioration et un partenariat ensemble, mais vous voulez la supprimer, c'est dommage.

Monsieur le Maire : bien sûr que c'est dommage, mais si ça n'amène que des problèmes. Comme ça, on gagnera du temps.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-24

OBJET : ASSOCIATIONS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A UNE ASSOCIATION – EXERCICE 2022

Monsieur COUSTON : à titre personnel on ne peut que féliciter le conseil de cette décision, même si ce n'est pas une grosse somme, c'est toujours très intéressant pour les enfants qui méritent cette petite subvention, parce qu'aller en championnat de France ce n'est pas rien. Après c'est toujours facile de faire des remarques, mais il est vrai qu'il y a beaucoup d'enfants St Saturninois qui obtiennent de très bons résultats au niveau national dans tous les sports. Que l'on n'oublie pas, par une cérémonie ou autres, tous ces enfants, qui ont de très beaux résultats dans tous les sports confondus.

Monsieur TRICHARD : nous avons une St Saturninoise qui a gagné la coupe de France de body karaté. Nous avons prévu avec monsieur le maire de lui remettre la médaille de la commune lors d'une cérémonie qui aura lieu vendredi prochain à 18 heures 30 à la salle Bayard. Dès que l'on a ce type d'évènement que l'on peut honorer dans le village, on le fait.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-25

OBJET : INSTALLATION D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAIQUE SUR L'ECOLE JEAN MOULIN : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU GRAND AVIGNON

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-26

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES – TRAVAUX D'ISOLATION ET DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GRAND AVIGNON

Monsieur PENALVA : juste pour dire, 80% c'est parfait.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-27

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MAT D'ÉCLAIRAGE AU STADE DE FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Monsieur PENALVA : une question sur cette délibération. Ce qui a été dit en commission c'est qu'à la base il y avait un contrat prévu avec une société privée pour porter le coût de ces spots là et cela ne s'est pas réalisé et que du coup, on va bien installer un mât nous-même ? Et du coup qu'en est-il des droits d'entrée de 18 000 € ?

Monsieur le Maire : oui, ils sont toujours d'actualité.

Monsieur FISCHER : ça veut dire que là on fait du bénéfice sur cette opération.

Monsieur PENALVA : pourquoi ce n'est pas mentionné dans le financement ?

Monsieur le Maire : ce n'est pas une subvention, c'est un droit d'entrée.

Monsieur PENALVA : oui mais ça fait partie du financement.

Monsieur le Maire : là, on vote une subvention, mais le droit d'entrée n'a pas bougé.

Monsieur PENALVA : je ne comprends pas trop là.

Madame BONNEFOUX : là, on demande une subvention à la Fédération Française de Football.

Monsieur le Maire : le droit d'entrée c'était la signature du contrat. On a vu que l'on pouvait avoir 30 % de la Fédération Française de Football, donc on les demande, mais par contre les droits d'entrée sont toujours existants. Les 18 000 € sont toujours d'actualité.

Monsieur PENALVA : je ne comprends pas, parce que sur la délibération d'avant, on a indiqué tous les financements ?

Monsieur le Maire : Suite à des discussions avec les riverains, le poteau a été déplacé sur le même site. Il n'était plus à l'endroit où l'on devait poser l'éclairage, mais étant donné qu'ils avaient déjà fait cette convention de droit d'entrée, ils ont maintenu le droit d'entrée de 18 000 € pour l'installation au stade. On s'est aperçu que la Fédération pouvait nous subventionner à 30 % sur ce projet, on leur a donc demandé la subvention.

Monsieur PENALVA : d'accord. Je suis un peu surpris parce que là je suis en train de comprendre que vous avez fait un projet avant même de savoir si le voisinage était au courant.

Monsieur le Maire : le voisinage était au courant. Au départ, ils étaient d'accord, puis ensuite ils sont revenus et nous on dit « on a calculé que cela serait mieux ailleurs, c'est devant mon portail ». Cela avait été acté avec les riverains, on avait fait une réunion, on était venu sur place avec eux. Ils avaient accepté, puis après, une paire a changé d'avis et comme ce qu'ils proposaient n'était pas un mal, nous avons suivi sur second raisonnement.

Monsieur PENALVA : c'est le voisinage qui a changé d'avis ?

Monsieur le Maire : oui et la société a été d'accord pour changer d'emplacement.

Monsieur PENALVA : ce que je trouve dommage dans la délibération, c'est que du coup on a l'impression que c'est un projet qui sort de terre, alors qu'il a une histoire très ancienne. Vous vous rappelez monsieur le Maire en décembre 2020, j'étais intervenu sur ce dossier. Tout cela pour dire que sur ce dossier j'ai des doutes sur la façon dont il a été géré.

Monsieur le Maire : quand on fait des dépenses, vous avez des doutes, quand on fait des recettes, vous avez des doutes. On fait trop de dépenses, vous n'êtes pas d'accord, pas assez, on est trop frileux, ce n'est pas bon. Si on fait des économies ou des recettes, vous n'êtes pas d'accord. Je ne sais plus ce qu'il faut faire pour que vous soyez d'accord.

Monsieur PENALVA : ce qui est dommage, vous dites effectivement on garde le droit d'entrée, je ne le vois pas marqué. Je suis comme Saint Thomas, je ne crois que ce que je vois.

Madame BOUIX : juste deux mots pour apporter des précisions pour que l'on comprenne tous cette délibération. Le projet est intéressant pour le club de football et en fait la seule idée qu'il faut retenir, c'est que l'on a trouvé finalement par le biais de recherches que la Fédération de Football peut subventionner, c'est-à-dire aider financièrement à l'installation d'un mât pour l'éclairage du stade. On vote une délibération qui nous permet de demander à la fédération de nous subventionner à hauteur de 30 % et on a pu élaborer ce projet là et calculer les frais d'installation de ce mât, en amont. Quand il y a eu le projet en cours d'installation de la nouvelle antenne, la société Cellnex s'est engagé à payer un droit d'entrée. En fait ce sont deux choses différentes qui vont nous permettre de faire une compensation et de gagner de l'argent. C'est juste que sur une ligne il y a marqué que Cellnex va nous régler 18 000 € et sur une autre ligne on a un investissement qui va finalement avoir une subvention, avec du coup une gêne moindre pour les riverains.

Monsieur PENALVA : donc la partie autofinancement de 9 000 € ne sert plus d'autofinancement puisqu'elle sera couverte par le droit d'entrée ?

Monsieur le Maire : c'est un autofinancement.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	1

M. PENALVA

Monsieur le Maire : on en parlera au football.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas contre le football.

Monsieur le Maire : alors c'est contre nous. Je m'aperçois monsieur PENALVA que vous n'êtes jamais content. Pour le moment je ne sais pas, vous avez dû faire beaucoup de choses, vous avez l'air bon de partout. Un coup on dépense trop, un coup pas assez. Lorsque l'on veut chercher une subvention vous n'êtes pas d'accord.

Monsieur PENALVA : je préciserai puisque vous m'avez demandé si c'était contre le foot, j'assure que ce n'est pas contre le football, c'est pour cela que je m'abstiens. Par contre, sur le plan financement, je suis désolé quand ce n'est pas marqué ... Je ne suis pas dans la majorité je ne suis pas d'accord avec tout ce que vous faites.

Monsieur le Maire : et c'est tout à fait votre droit.

Délibération 2022-03-28

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-29

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-30

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE SITUEE CHEMIN DES GALOUBETS

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-31

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur PENALVA : juste pour rappeler ce qui a été dit en commission. Nous avons un peu échangé sur le sujet. On avait vu avec monsieur PESENTI les deux options qu'il y avait sur la table : pour un contrat unique, la contrainte qu'il ne répondait pas aux besoins différents des agents. Effectivement, on avait vu la solution pratiquée par d'autres collectivités : c'est d'avoir une liste de mutuelles labélisées dans laquelle chaque agent trouve ce qui répond à ces besoins et ensuite la collectivité participe à une certaine hauteur que le conseil fixe. On avait trouvé que c'était une option qui pouvait satisfaire le plus grand nombre.

Monsieur le Maire : oui, ce sera à discuter, avec les représentants du personnel lors d'un comité technique.

Délibération 2022-03-32

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE MUNICIPALE L'ENFANTINE

Monsieur PENALVA : cette délibération est celle où vous ouvrez à l'expérimentation la première semaine du mois d'août ?

Monsieur le Maire : non, c'est la prochaine.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-33

OBJET : ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS RELATIFS AUX SERVICES PERISCOLAIRES (ACCEUILS DU MATIN ET DU SOIR, RESTAURATION, ETUDES SURVEILLEES), ET AUX ACCUEILS DE LOISIRS (MERCREDIS, SAMEDIS, VACANCES)

Monsieur PENALVA : une remarque pour dire que c'était une belle proposition que vous aviez faite durant les élections municipales et que vous avez réussie à mettre en place.

Madame MORETTI : ce n'est pas un petit projet. Cela demande une restructuration du personnel.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-03-34

OBJET : DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE – LOCATION LONGUE DUREE DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT

Monsieur PENALVA : j'ai bien remarqué que c'était la parcelle AO 336, qui était référencée sur la convention ? parce que sur cadastre.gouv elle n'existe pas ?

Monsieur FISCHER : le cadastre n'est peut-être pas mis à jour.

Monsieur PENALVA : c'est à quel endroit exactement ?

Monsieur FISCHER : c'est ce que l'on appelle le parking Milliat, le parking qui a été créé entre les deux écoles, à côté du réfectoire, avenue de la gare.

Monsieur PENALVA : parce que comme je regardais le cadastre, elle n'y était pas, ça m'a un peu inquiété de faire un contrat sur une parcelle qui n'est pas référencée.

Monsieur PESENTI : à la fin du mandat précédent, il y avait une parcelle qui avait été découpée, juste à côté, et il faut vérifier sur le cadastre à jour que l'on soit bien dans le bon référencement. On vérifiera le contrat.

Monsieur PENALVA : comme il n'y a pas de plan, pour la situer, ce n'est pas évident. Je m'étonne aussi de l'éloignement entre le commerce, les appartements et le stationnement. Il me semble que dans le règlement d'urbanisme ce n'est pas possible, à vérifier encore une fois, mais en matière d'urbanisme et de permis de construire, on ne peut pas dissocier aussi loin un stationnement et un logement.

Monsieur FISCHER : c'est tout proche.

Monsieur PENALVA : 250 mètres c'est pas mal.

Monsieur FISCHER : lorsque vous allez à Auchan, vous vous gardez et vous avez plus de 250 mètres.

Monsieur PENALVA : On est sur un commerce de centre bourg avec deux logements.

Monsieur FISCHER : Il faut que l'on puisse jouer sur le parc privé de la commune le plus proche, c'est celui-ci. On reste à une distance plus que raisonnable, on doit mettre 3 minutes à pied.

Monsieur PENALVA : à mon sens, en matière de permis de construire, ce n'est pas possible de faire ainsi, surtout si c'est lié aux logements, ça paraît loin. Si c'est du commerce, ça pourrait être en face.

Monsieur FISCHER : le commerce, en zone UA ne nécessite pas la production de place de parking.

Monsieur PENALVA : je suis aussi surpris que l'on fasse une convention à une personne et pas une servitude en fonction du bien en question. Ce qui pose la question du changement de propriétaire. Dans le contrat n'est pas mentionné que si le propriétaire change, du coup le contrat doit suivre, il est écrit « peut » mais pas « doit ». Et lorsque l'on fait un contrat il vaut mieux que ce soit précis.

Monsieur FISCHER : on va vérifier.

Monsieur PESENTI : cela protège plus la commune que le locataire.

Monsieur PENALVA : du coup, si on change de propriétaire ça veut dire que le propriétaire doit récupérer la pleine propriété du commerce en rez-de-chaussée, des habitations à l'étage, et du stationnement ? On ne fait pas de dissociation entre le deux, c'est lié ensemble si on change de propriétaire.

Monsieur PESENTI : c'est lié à l'autorisation d'urbanisme.

Monsieur FISCHER : ce n'est pas une copropriété, il n'y a qu'un propriétaire.

Monsieur CACELLI : et s'il sépare en deux ? quelle solution ?

Monsieur PENALVA : ah oui, il faut prévoir.

Madame BOUIX : ils vont se garer où ils veulent, ils ne sont pas obligés d'aller se garer sur les places de parking qui leur sont attribuées.

Monsieur PENALVA : c'est des places qui sont liées aux habitations, et non pas au commerce ?

Monsieur le Maire : oui, pour le commerce, il n'y a pas besoin de parking.

Monsieur FISCHER : le projet global de cet investisseur sur le bâtiment entier, était une partie commerce et des logements à l'étage. Pour pouvoir réaliser son projet global, il avait la nécessité de rénover ces deux appartements. Pour que ça puisse se faire, le Grand Avignon obligeait l'attribution de deux places de stationnement. Pour que ce

projet puisse se faire dans sa globalité, c'est ce qui a été concédé : une location de longue durée dans un parc de stationnement privé de la commune.

Monsieur PENALVA : c'est-à-dire que dans le contrat, il y a deux places de stationnement et la personne se gare où elle veut, c'est ça ?

Monsieur FISCHER : il les aura, mais on ne pourra pas les obliger.

Monsieur PENALVA : il ne sera pas obligé de respecter l'emplacement.

Monsieur FISCHER : ah oui, bien sûr.

Monsieur PENALVA : ce qui m'embête dans cette délibération, c'est qu'il manque pas mal d'éléments. Au début, vous faites référence à une délibération, la n° 2018-07-65 de 2018, je l'ai parcouru et elle concerne les études surveillées et la rémunération des agents. Je ne suis pas sûr que l'on soit sur les bonnes références. Il faut le retirer de l'ordre du jour. Avec autant d'erreurs ce n'est pas possible.

Monsieur PESENTI : on mettra à jour le bon numéro.

Monsieur PENALVA : il faut retirer ce point de l'ordre du jour. Avec autant d'erreurs ce n'est pas possible.

Monsieur PESENTI : on mettra à jour avec le bon numéro. Le tarif existe déjà.

Monsieur PENALVA : avec le stationnement qui est très compliqué, on a beau dire aux gens d'aller se garer à l'extérieur, vous le faites avec le St Sat Infos, ça ne marche pas.

Monsieur FISCHER : Il faut différencier la partie autorisation d'urbanisme à laquelle est liée cette convention. Pour pouvoir accorder cette rénovation d'immeuble, le Grand Avignon a imposé que soient loués dans le parc privé de la commune deux places de stationnement. C'est ce que l'on a fait pour permettre la réalisation de ce projet, et la rénovation de ce commerce.

Monsieur PENALVA : c'est juste que sur le contrat et sur la délibération il y a quand même des erreurs qui ne permettent pas de voter aujourd'hui.

Monsieur FISCHER : oui mais bon il y a peut-être une erreur de frappe. Comme dit monsieur PESENTI, le tarif est existant, on aurait pu ne pas mettre cette référence-là.

Monsieur PENALVA : c'est mieux d'avoir les bonnes références.

Monsieur FISCHER : je tiens compte de ce que vous dites, mais ça n'a aucune incidence sur cette délibération.

Monsieur PENALVA : je vois que la personne est domiciliée à Marseille.

Monsieur FISCHER : c'est un investisseur.

Monsieur PENALVA : j'ai peur que l'on ouvre une boîte de pandore. S'il suffit d'être propriétaire pour avoir une concession pendant 16 ans, qui n'est pas rien, des places de stationnement.

Monsieur FISCHER : non, ça ne suffit pas. Encore faut-il que la commune accepte cette location dans le parc privé de la commune. Là, on avait intérêt à le faire pour la rénovation de cet immeuble. Bien évidemment, on ne va pas s'amuser à louer à tour de bras, on n'a pas vocation à être gestionnaire d'emplacements de parking.

Monsieur COUSTON : je suis d'accord avec vous monsieur FISCHER, sauf que l'on crée un précédent, est ce que l'on va pouvoir dans la commune refuser une prochaine demande ?

Monsieur le Maire : mais bien sûr que oui !

Monsieur FISCHER : bien entendu, là il y avait un intérêt ; mais c'est au libre arbitre de la commune de dire « est-ce que l'on est en capacité ou on a la volonté de ».

POUR	22
CONTRE	1
ABSTENTION	1

Contre : M. PENALVA

Abstention : M. COUSTON

Délibération 2022-03-35

OBJET : VCEU A L'ATTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL HENRI DUFFAUT

Madame ADAM : qui a pris la décision, est-ce l'hôpital ou un gestionnaire privé ?

Monsieur le Maire : c'est l'hôpital.

Madame ADAM : pour des raisons de rentrées d'argent ?

Monsieur le Maire : surement, oui.

Madame BONNEFOUX : il y a des gens qui font du covoiturage sur le parking.

Monsieur DUCLERCQ : comme je l'ai dit en commission, je vais apporter quelques précisions sur cette décision. La décision est une décision du conseil d'administration de l'hôpital, elle est actée depuis 2021. Le constat qui a été fait, parce qu'il y a plein d'études qui ont été réalisées par rapport à la fréquentation de cet hôpital. Il y a trois catégories de personnes qui viennent à l'hôpital : les consultants, les visiteurs patients et les professionnels. Et de plus en plus, on s'est aperçu que les gens perdaient du temps à tourner pour trouver une place de stationnement. Ceci étant dû à l'utilisation de ce parking, qui reste le seul gratuit et qui sert à des gens qui vont faire des courses qui maintenant bénéficient des bus et du tramway. On peut très bien laisser sa voiture sur le parking de l'hôpital, prendre le bus de l'hôpital, prendre le tramway et rejoindre le centre-ville. Ça c'est le premier constat. Le deuxième est le phénomène du covoiturage. Ils se sont aperçus qu'il y a quatre voitures qui arrivent et une seule qui repart. Quant aux modalités, il faut savoir qu'à l'heure actuelle ce parking sera payant de 7 heures à 20 heures, il ne sera pas payant la nuit, ni le week-end, ni les jours fériés. D'autres part reprenez que la direction bénéficiera d'un volume de 5 000 heures gratuites qui seront données aux différents services. C'est-à-dire que vous venez en consultation ou vous avez une personne qui est hospitalisée dans un service. Comme le dit monsieur le Maire, par rapport à la pauvreté de certaines personnes, si cette personne justifie être dans un état financier difficile, le service sera à même de lui donner la gratuité au moment où la personne doit partir. C'est un élément également très important. Au niveau de la politique tarifaire, la base est de 1.40€ de l'heure, ce qui en fait un des parkings les moins chers de France dans le cadre des hôpitaux et des moins chers sur Avignon. Retenez également que vous avez une demi heure gratuite qui sera systématiquement appliquée quel que soit votre temps de stationnement.

Vous avez aussi les 45 premières minutes qui sont gratuites pour permettre de déposer une personne à l'hôpital, pour permettre de faire un certain nombre de choses. 45 minutes, c'est pas mal. Retenons que la durée moyenne qui a été calculée est de 1 heure 15 à 1 heure 30 pour une consultation et de 2 heures pour une personne qui vient visiter un patient. Voilà les durées moyennes. Donc en fait avec les trois quarts d'heure gratuits, et la demi heure attribuée systématiquement quel que soit le temps passé, on peut considérer que ce n'est pas très cher du tout. Mais c'est une solution qui est appliquée en centre-ville.

Monsieur le Maire : le tout est de savoir si l'on demande la gratuité ou non ?

POUR	21
CONTRE	/
ABSTENTIONS	3

M. DUCLERCQ – MM. ADAM et PILLOT

Délibération 2022-03-36

OBJET : EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

Madame BOUIX : du coup comme on a un financement de proposé, quel est le type de caméras qui vont être installées ?

Monsieur le Maire : ce sont des caméras comme il y a actuellement.

Monsieur FISCHER : suivant les sites, cela peut être soit du dôme ou de la caméra fixe. Par exemple à la Pastourelle ce serait plutôt une caméra fixe ; parce qu'aujourd'hui on n'a qu'un côté de couvert par la caméra, c'est en fait l'entrée principale au-dessus de l'espace Adrienne Lattes. Sur le portail, on pourrait en mettre une fixe à l'opposé dans l'angle du city stade pour prendre globalement, parce que le dôme tourne régulièrement, il y a des choses que l'on ne peut pas voir, mais ce sera le même type de caméras. Aujourd'hui on a deux types d'appareillage sur St Saturnin et les coûts sont à peu près équivalents.

Madame SALUZZO : au city stade, c'est de quel côté ?

Monsieur FISCHER : à l'intérieur.

Monsieur le Maire : c'est la suite du projet qui a démarré sous l'aire de Bernard Goudon, qui a continué sous l'aire de Jean Favier et continue maintenant.

Monsieur FISCHER : et encore une fois la municipalité est très attentive à la recherche de financements, de subventions. Là ce dossier a été vite monté par nos services car comme l'a dit monsieur le Maire tout à l'heure, on a reçu l'information il y a 48 heures seulement concernant cette possibilité de financement et il faut le rendre avant le 11. Sachant qu'il faut délibérer. On a eu l'opportunité de ce conseil municipal, ça tombait bien, c'est pour cela que cela a été rajouté.

Monsieur PENALVA : juste quelques questions parce que ça m'intéresse un peu. Sur le financement j'ai bien entendu que vous étiez en recherche. Je sais que le Président Muselier a ouvert un fonds pour aider les communes à s'équiper en matière de vidéo surveillance, protection, je ne sais pas s'il va être sollicité ?

Monsieur PESENTI : ce fonds je l'ai bien relu. On s'est mis en contact, il y a plusieurs éléments : protection des policiers municipaux, gilets, les caméras piétons qui sont subventionnés, mais la vidéoprotection n'en fait plus partie. Peut-être à une époque quand ils l'ont lancé. On avait monté un dossier en 2017, mais aujourd'hui c'est « ma Région sûre » et du coup dans ce nouveau dispositif, la vidéoprotection n'est pas prise en compte. On l'a regardé aussi, sachant que là, on n'avait pas de délai, on aurait pu délibérer plus tard pour le projet mais on va chercher également d'autres sources si on peut les trouver.

Monsieur PENALVA : sur la compétence équipement, le Département n'a pas non plus de fonds sur la question ?

Monsieur PESENTI : sur cette compétence-là, on va se renseigner auprès du Département. Là, on la fait vraiment par rapport à l'urgence. Du Département on a eu plus sur la sécurité routière avec le produit des amendes de police comme le giratoire de la Rétanque, mais cela reste sur des projets de mise en sécurité de la voirie.

Monsieur PENALVA : les deux dernières questions : d'abord sur le nombre de caméras, cela a peut-être été dit mais je ne l'ai pas entendu ? Une par site, ou y en a-t-il plusieurs ?

Monsieur FISCHER : une par site.

Monsieur PENALVA : et qui va regarder ? Est-ce que quelqu'un sera sûr de la consultation directe, spontanée ?

Monsieur FISCHER : non, ce sera le même fonctionnement qu'aujourd'hui.

Monsieur PENALVA : monsieur DUCLERCQ disait qu'à l'époque, cela avait créé des remous dans la population qui craignait une surveillance.

Monsieur le Maire : oui mais cela a disparu.

Monsieur FISCHER : cela a un côté dissuasif et en cas d'infraction ou de délit, donc les bandes sont conservées 15 jours et on peut mener des enquêtes et après on travaille sur la réquisition de la gendarmerie.

Monsieur PENALVA : donc c'est une consultation à la demande ?

Monsieur FISCHER : à la demande. Il n'y a pas un opérateur qui surveille en permanence. Donc à ce titre, on ne peut pas verbaliser. Pour faire de la vidéo verbalisation, il faudrait qu'il y ait un opérateur tout le temps derrière la caméra.

Monsieur PENALVA : même si elle est en retard, c'est une bonne délibération.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Questions diverses :

Madame ADAM : on était au conseil d'école de la Cardélina avec madame MORETTI, et il a été évoqué, ce qui me semblait intéressant de partager à tous, le plan particulier de mise en sécurité : le PPMS. Il y a un risque pour des établissements scolaires très proches de la route qui ne sont pas coupés visuellement et physiquement de la route d'être potentiellement la cible de certaines attaques de personnes malveillantes. J'ai trouvé très intéressant de le

partager ici, parce-que effectivement, nos enfants sont accessibles facilement à des potentiels de personnes malveillantes. Alors là, on parle du PPMS, et je voulais juste vous en faire part. Je n'ai pas d'idée ou de désir, mais juste vous faire partager que le rectorat a priori, la directrice de l'école la Cardélina venait de participer à une réunion de directeurs, où ils ont été particulièrement alertés sur le risque encouru. Je ne sais pas si vous en avez parlé avec elle, monsieur PONS était présent et a pris note de la demande. Mais je trouvais que ça vallait le coup d'en parler ici.

Monsieur PESENTI : juste pour donner une petite information parce-que monsieur ANDRÉ n'est pas là. Sur le volet sécurité attentat, nous avons investi il y a 2 à 3 ans pour rehausser les grilles des cours et installé des alarmes anti effraction avec bouton déclencheur pour les enseignants avec une alarme qui est reliée entre la maternelle, Jean Moulin et la maison Lippi. Sur le PPMS, il y a à la fois un travail avec les écoles élémentaire et maternelle et dans les 2 mois à venir on doit y travailler pour le mettre en lien avec le plan communal de sauvegarde. Il est probable qu'après les élections présidentielles on puisse faire une réunion globale à la fois sur la sécurité et la protection civile.

Madame COSTE : on avait déjà pris en compte toutes ces problématiques qui peuvent arriver sur le village notamment pour les écoles, et donc, on a réalisé le plan communal de sauvegarde qui n'est pas obligatoire sur notre commune, mais nous l'avons tout de même fait. Après il faut suivre le PPMS et si on déclenche le plan communal de sauvegarde, il y a d'autres actions qui entrent en jeu.

Monsieur COUSTON : juste une question en lien avec cette remarque. Est-ce que la commune a eu écho du risque terroriste ou pas ? Nous, sur Avignon, on a beaucoup de formation à ce niveau là. St Saturnin c'est autre chose, mais peut-être que les terroristes n'iront plus dans les grandes villes. Vous avez eu des informations à ce sujet là ?

Monsieur le Maire : non, nous n'avons pas eu d'information. Les seules informations émanant de la Préfecture, concernent la COVID, mais rien sur ce sujet là.

Monsieur PENALVA : juste une petite question pour monsieur FISCHER. Sur la délinquance, il me semble que dès lors que l'on passe le seuil des 5 000 habitants on doit mettre en place une commission de prévention de la délinquance. Dans ce cas là, est-il prévu d'en faire une ? Dès que l'on passe les 5 000 habitants il y a des commissions thématiques précises à mettre en place et une sur la prévention de la délinquance notamment qui peut-être intéressante. Ce n'est pas de la délinquance mais des incivilités qui pourrissent le quotidien des habitants, mais ça peut être intéressant ?

Monsieur FISCHER : je n'étais pas au courant, je vais vérifier et, si on peut le faire, on le fera, ce sera une bonne chose.

Monsieur CRAPONNE : une réponse en une phrase, monsieur PENALVA, sur la question que vous avez posé tout à l'heure sur la baisse concernant le prix de revient du St Sat Infos, cela tient juste au fait que c'est moi qui le fait intégralement, cela fait partie de mes compétences et cela fait économiser quelques euros.

Monsieur PENALVA : merci beaucoup.

La séance est levée à 21 heures 45.

SIGNATURES DES CONSEILLERS

NOMS	Présent / Absent / Procuration à	Signatures
ANDRÉ CLAUDE	PROCURATION A COSTE JOSIANE	
BONNEFOUX CHANTAL	P	
BOUX SANDRA	P	
CACELLI ALEX	P	
COSTE JOSIANE	P	
CRAPONNE JEAN-LOUIS	P	
CUP CHRISTINE	ABSENTE EXCUSÉE	
DEL NISTA XAVIER	PROCURATION A FISCHER LIONEL	
FILLIERE THIERRY	PROCURATION A SALUZZO JOELLE	
FISCHER LIONEL	P	
GARREL REGINE	PROCURATION A CACELLI ALEX	
GUINTRAND TAMARA	ABSENTE EXCUSÉE	
LOUIS-VASSAL PATRICK	PROCURATION A CRAPONNE JEAN LOUIS	
MALEN SERGE	P	
MORETTI KARINE	P	
ORLANDI PASCAL	PROCURATION A BONNEFOUX CHANTAL	
PLAZA PUTTI Mireille	P	
RABERT GUYLAINE	P	

RANC SYLVIE	P	
SALUZZO JOELLE	P	
TRICHARD FREDERIC	P	
ADAM CAROLE	P	
BOLIMON LIONEL	ABSENT EXCUSÉ	
COUSTON REMY	P	
PILLOT MARION	PROCURATION A ADAM CAROLE	
DUCLERCQ JEAN-PIERRE	P	
PENALVA SYLVAIN	P	